**TLG** Leasing **Factoring** Location Longue Durée

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES **ARRETES AU 30 JUIN 2015** 

**Août 2015** 



#### **ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46 E-mail:mazars.tunisie@mazars.com.tn



## **AMC Ernst & Young**

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie Tél.: +216 70 749 111 Fax: +216 70 749 045

tunisoffice@tn.ey.com

# **SOMMAIRE**

<u>Page</u>
4
6

I – AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail:mazars.tunisie@mazars.com.tn



## **AMC Ernst & Young**

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie Tél.: +216 70 749 111

Fax: +216 70 749 045 tunisoffice@tn.ey.com

# TLG Leasing-Factoring-LLD

# AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2015

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2015 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à **1 251 KDT**, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 25/08/2015

**Les Commissaires aux Comptes** 

**ECC MAZARS** 

**AMC Ernst & Young** 

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Fehmi LAOURINE

# II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
Bilan consolidé	6
État de résultat consolidé	7
État de flux de trésorerie consolidé	8
Notes aux états financiers consolidés	9

## **BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2015**

(exprimé en dinars)

	Notes	30-j s 2015	uin 2014	31 décembre 2014		Notes	30-jւ 2015	ıin 2014	31 décembre 2014
ACTIFS	Notes	2013	2014	2014	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2013	2014	2014
Liquidités et équivalent de liquidités	6	44 325 227	12 729 605	15 874 557	PASSIFS				
Créance sur la clientèle					Emprunts et ressources spéciales				
Créances de leasing : encours financier		767 613 772	763 708 389	772 545 415	Concours bancaires		10 992 659	33 145 261	17 864 457
Moins : provisions		(20 196 151)	(18 025 385)	(19 395 748)	Emprunts et dettes rattachées	15	665 215 671	592 993 124	617 705 917
	7	747 417 621	745 683 004	753 149 667	Total Emprunts et ressources spéciales		676 208 330	626 138 385	635 570 374
Créances de leasing : Impayés		30 733 702	27 603 977	29 661 494	<b>,</b>				
Moins : provisions		(19 678 982)	(15 758 216)	(18 482 462)					
•	8	11 054 720	11 845 760	11 179 032	Autres Passifs				
Intérêts constatés d'avance		(5 424 163)	(5 605 310)	(5 619 206)					
		, ,	, ,	, ,	Fournisseurs et comptes rattachés		28 158 596	25 512 357	25 189 864
Total des créances sur la clientèle		753 048 178	751 923 454	758 709 493	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	33 294 115	39 081 804	41 149 836
					Provisions pour passifs et charges	16	5 078 621	4 391 849	5 014 421
Acheteurs factorés		130 504 030	127 086 790	126 704 117	Passifs impôts différés	13	1 059 309	1 539 589	1 048 341
Moins : provisions		(5 655 644)	(4 380 040)	(5 153 774)	Dettes envers la clientèle	17	19 876 666	23 506 575	21 627 352
	9	124 848 386	122 706 750	121 550 343	Autres passifs	18	26 648 812	26 674 891	20 081 379
Portefeuille titres de placement		1 059 616	1 563 250	3 429 445	Total des autres passifs		114 116 119	120 707 065	114 111 193
Portefeuille d'investissement									
Titres mis en équivalence		7 512 549	7 457 545	8 044 592					
Autres immobilisations financières		31 374 864	26 292 612	* 29 393 649					
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 513 696)	* (1 268 216)	CAPITAUX PROPRES				
Total portefeuille d'investissement	10	37 619 197	32 236 461	* 36 170 025					
			<u>.</u>		Capital social		45 000 000	43 000 000	43 000 000
Valeurs immobilisées					Réserves consolidées		99 916 719	98 869 991	98 328 879
Immobilisations incorporelles		14 044 033	13 968 929	14 102 000					
Moins : amortissements		(10 331 022)	(8 592 601)	(9 594 588)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		144 916 719	141 869 991	141 328 879
	11	3 713 011	5 376 328	4 507 411					<u></u>
Immobilisations corporelles		49 195 293	48 487 297	48 604 545	Résultat consolidé		5 360 736	6 838 908	14 560 067
Moins : amortissements		(18 053 330)	(16 263 947)	(16 734 901)					
	12	31 141 963	32 223 350	31 869 644					
Total des valeurs immobilisées		34 854 974	37 599 678	36 377 056	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	19	150 277 455	148 708 899	155 888 946
Actifs d'impôts différés	13	1 098 385	1 116 661	1 040 685	INTERETS MINORITAIRES	20	76 082 674	84 960 092	86 232 785
Autres actifs	14	19 830 615	20 638 583	* 18 651 694	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		226 360 129	233 668 991	242 121 731
TOTAL DES ACTIFS		1 016 684 578	980 514 442	991 803 297	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 016 684 578	980 514 442	991 803 297

<sup>(\*)</sup> Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

# **ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2015 (exprimé en dinars)

		<b>30-j</b> ui	n	31 Décembre
	Notes	2015	2014	2014
Revenu de crédit bail	21	44 138 977	41 976 617	87 427 979
Revenu du factoring	22	6 569 064	6 043 414	12 431 570
Revenu des opérations de location longue durée		5 505 059	4 789 728 *	10 246 922
Autres produits d'exploitation		763 170	721 288 *	997 293 *
Total des Produits d'exploitations	_	56 976 270	53 531 047 *	111 103 764 *
Charges financières nettes	23	(22 330 120)	(19 532 421)	(40 575 599)
Coût des opérations de location longue durée		(3 172 836)	(2 739 783) *	(5 855 107)
Produits des placements		112 945	116 419	643 933
PRODUITS NETS	_	31 586 259	31 375 262 *	65 316 990 *
Charges de personnel		(8 116 404)	(7 178 890)	(14 076 085)
Autres charges d'exploitation		(5 310 775)	(5 101 754) *	(10 865 839) *
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 528 844)	383 799	(2 939 165)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(1 621 042)	(1 651 375) *	(3 174 968)
Dotations aux provisions pour risques divers	25	(209 721)	(430 182)	(203 483)
RESULTAT D'EXPLOITATION	_	13 799 473	17 396 861	34 057 450
Autres gains ordinaires		303 067	66 441	434 244
Autres pertes ordinaires		(42 203)	(43 601)	(489 174)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	_	14 060 337	17 419 701	34 002 521
Impôts différés		66 946	(7 080)	431 425
Impôts exigibles		(4 617 559)	(5 422 872)	(9 805 469)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	_	9 509 724	11 989 749	24 628 477
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	724 710	687 092	1 478 122
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	_	10 234 434	12 676 841	26 106 599
Part revenant aux intérêts minoritaires	20	(4 873 698)	(5 837 933)	(11 546 532)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	_	5 360 736	6 838 908	14 560 067
Résultat par action		0,596	0,760 **	1,618 **

<sup>(\*)</sup> Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

<sup>(\*\*)</sup> Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 19)

# ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

# Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2015 (exprimé en dinar tunisien)

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	293 038 463	295 305 069	598 940 776
Décaissement pour financement de contrars de leasing	161 603 387	(245 302 944)	(497 403 588)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	(166 135 585)	162 976 338	321 543 518
Financements des adhérents	(9 352 034)	(162 799 161)	(312 299 872)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(22 684 614)	(9 240 577) 3	(17 810 841)
Intérêts payés	(26 754 623)	(21 871 382)	(34 994 658)
Impôts et taxes payés	(237 871 549)	(21 850 728)	(44 214 184)
Autres flux de trésorerie	(4 982 627)	(2 804 670)	(6 093 595)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(13 139 182)	(5 588 057)	7 667 555
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	(4 219 377)	(8 837 792)	(13 049 989)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	1 191 821	1 402 888	3 061 583
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 489 800)	(1 498 400) 3	(4 222 909)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	840 589	479 641 3	1 521 409
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(4 676 767)	(8 453 663)	(12 689 906)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	(4 965 870)	(5 593 694)	(14 551 188)
Encaissements provenant des emprunts	138 275 000	210 616 236	428 646 216
Remboursement d'emprunts	(94 344 724)	(188 234 667)	(378 217 934)
Flux liés au financement à court terme	14 503 221	(16 811 711)	(26 422 506)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	53 467 627	(23 836)	9 454 588
Incidences des variations des taux de participation sur			
les liquidités et équivalents de liquidités		-	(56 061)
Incidences des variations des taux de change sur			
les liquidités et équivalents de liquidités	(329 210)	99 847	83 871
Variation de trésorerie	35 322 468	(13 965 709)	4 460 047
Trésorerie au début de l'exercice	(1 989 900)	(6 449 947)	(6 449 947)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33 332 568	(20 415 656)	(1 989 900)
(*) Chiffres retraités pour les besoins de le comperabilité (ef. Nete 5)			

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2015

# 1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

La société « Tunisie Leasing », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

 La société « Maghreb Leasing Algérie » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2015, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « Tunisie Valeurs » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
  - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
  - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers;
  - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
  - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2015 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

La société « Tunisie Factoring » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

#### Sociétés d'investissement

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

# Il s'agit de :

**- Tuninvest–Sicar :** constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie Sicar:** constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar:** constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar:** constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

## Les autres sociétés du Groupe

 Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

 Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

## 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ciaprès.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

## Tableau 1

# Tableau des Participations au 30 Juin 2015

Tunisie Leasing
Tunisie Valeurs
Tunisie SICAR
Tuninvest SICAR
Tuninvest International SICAR
Tunisie Factoring
Société d'Ingénierie Financière (STIF)
Autres
Total

Tunisie	valeurs	Tuninvest	SICAR	Tunisie	SICAR	Tuninvest li	nter.SICAR	Tuninvest In	nov. SICAR	Tunisie F	actoring	ST	TF .	Tunisi	e LLD	Maghreb	L. Algérie
Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
28 569	28,57%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			29 832	99,44%	1 049 995	30,00%
						1 250	2,50%					39 994	99,99%				
						. 200	2,0070					00 00 .	00,0070				
										48 409	4,84%						
71 431	71,43%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	168	0,56%	2 450 005	70,00%
100.000	100.000/	066 000	100.000/	E0 000	100.000/	E0 000	100 000/	E0 000	100.000/	1 000 000	100.000/	40.000	100.000/	20,000	100 000/	2 500 000	100.000/
100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	3 500 000	100,00%

Tableau 2

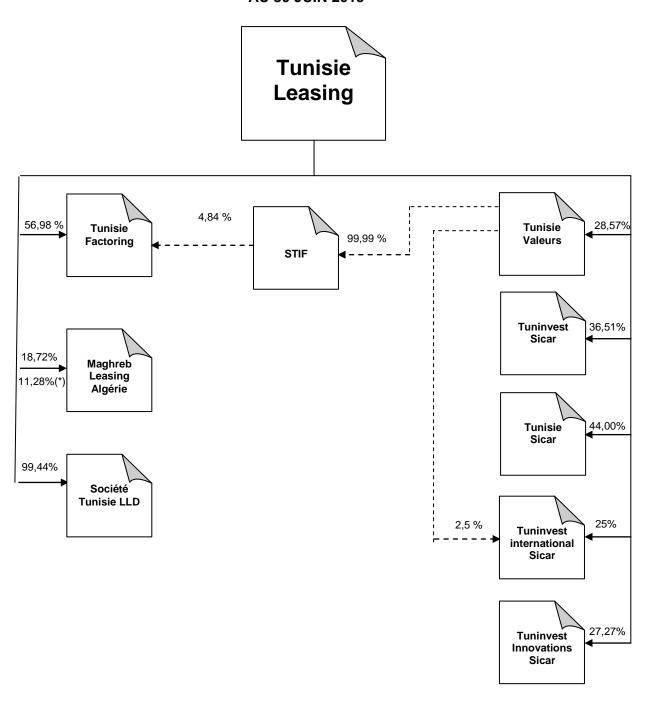
# Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2015

Tunisie Leasing
Tunisie Valeurs
Tunisie SICAR
Tuninvest SICAR
Tuninvest International SICAR
Tunisie Factoring
Société d'Ingénierie Financière (STIF)
Autres
Total
Total participation

Tunisie	valeurs	Tuninvest	SICAR	Tunisie	SICAR	Tuninvest I	nter.SICAR	Tuninvest In	nov. SICAR	Tunisie F	actoring	ST	TF.	Tunisie Lo	cation LD	M aghreb	L. Algérie
Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
28,57%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*) 11,28%
							0,7142%						28,56%				
											1,38%						
											1,3070						
28,57%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,714%	27,27%	0,00%	56,98%	1,38%	0,00%	28,56%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%
28,5	57%	36,5	1%	44,0	00%	25,7	71%	27,2	27%	58,3	36%	28,	56%	99,4	14%	30,0	00%

<sup>(\*)</sup> A travers des contrats de portage

TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2015





# NOTE 2: METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

#### 2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

- (1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.
- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

#### 2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

#### 2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

## Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

## Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quotepart de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère;

 Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

# 2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

# 2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

## Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

## Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

## Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

## **NOTE 3: DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

## **NOTE 4: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

## 4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

#### 4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

### 4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

## Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

# Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- √ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

## Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## 4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## 4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

## 4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la règlementation en vigueur.

#### 4.6.1 : Provision à caractère individuel

## Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision A appliquer par classe

. A : Actifs courants
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier
. B2 : Actifs incertains
. B3 : Actifs préoccupants
. B4 : Actifs compromis
. B0%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999. Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

# Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

Taux de provision

Créances courantes Créances à problèmes potentiels 20%
Créances très risquées 50%
Créances compromises 100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

## Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

Minimum de provision A appliquer par classe

- A : Actifs courants
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 : Actifs incertains
- B3 : Actifs préoccupants
- B4 : Actifs compromis
- B0 : Actifs préoccupants
- B0 : Actifs préoccupants
- B0 : Actifs préoccupants
- B0 : Actifs compromis

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
  - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
  - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :
  - Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
  - Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

## 4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette

analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

# 4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

## 4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

## 4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

## NOTE 5: CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 30 juin 2014, les états financiers consolidés au 30 juin 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan, l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

**5.1** Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2014 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2015 au niveau des autres actifs. Le bilan et l'état de flux de trésorerie arrêtés au 30 juin 2014, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 368 167)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 368 167	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(393 984)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	393 984	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	800	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(800)	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(189 813)	Remboursement des prêts au personnel

**5.2** Les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2015, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Ce changement dans les méthodes de présentation traduit de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

# Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Commentaires
Coût des opérations de location longue durée	1 667 601	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	(1 667 601)	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	751 939	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	(751 939)	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	442 920	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	(442 920)	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	105 067	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	(105 067)	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Revenu des opérations de location longue durée	(227 744)	Retraitement des primes d'assurances et des gains nets sur cession provenant de l'activité de location à longue durée.
Coût des opérations de location longue durée	(227 744)	Retraitement des primes d'assurances et des gains nets sur cession provenant de l'activité de location à longue durée.

**5.3** Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 30/06/2014	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de senices bancaires et assimilés
Autres charges d'exploitation	43 287	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	43 287	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	43 287	158 484	Autres produits d'exploitation

# NOTE 6: LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	30-	30-juin		
	2015	2014	2014	
-Banques	44 304 869	12 708 204	15 854 068	
-Caisses	20 358	21 401	20 489	
Total général	44 325 227	12 729 605	15 874 557	

# NOTE 7: CREANCES DE LEASING: ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2015	2014	2014
- Créances de leasing (encours financiers)	761 754 299	756 220 416	768 427 389
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	681 644	431 269	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 177 829	7 056 704	3 664 637
Total brut	767 613 772	763 708 389	772 545 415
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(16 634 012)	(15 138 427)	(15 720 325)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(3 555 249)	(2 880 370)	(3 668 533)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)	(6 890)
Total des provisions	(20 196 151)	(18 025 385)	(19 395 748)
Soldes au 30 juin 2015	747 417 621	745 683 004	753 149 667

# **NOTE 8: CREANCES DE LEASING: IMPAYES**

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :	<b>30-</b> ju	ıin	31 décembre	
	2015	2014	2014	
<u>Clients ordinaires</u>	44 440 400	44 000 070	40.007.050	
- Impayés	14 149 189	14 669 272	13 927 953	
- Intérêts de retard à facturer	86 069	88 069	86 044	
Montant brut	14 235 258	14 757 341	14 013 997	
A déduire :				
- Provisions	(2 974 994)	(1 444 680)	(2 637 723)	
- Produits réservés	(1 713 856)	(1 631 370)	(1 669 538)	
Montant net	9 546 408	11 681 291	9 706 736	
Clients litigieux	0 0 10 100	11 001 201	0 100 100	
- Impayés	16 349 886	12 698 078	15 498 938	
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558	
Made at Lan	40.400.444	10.040.000	45.047.400	
Montant brut	16 498 444	12 846 636	15 647 496	
A déduire : - Provisions	(40.475.000)	(40.224.624)	(44,690,304)	
- Produits réservés	(12 175 820)	(10 334 634)	(11 680 391)	
- Provisions sur créances radiées	(2 663 715)	(2 196 935)	(2 344 213)	
- Provisions sur creances radiees	(148 558)	(148 558)	(148 558)	
Montant net	1 510 351	166 509	1 474 335	
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)	(2 039)	
Solde des clients et comptes rattachés	11 054 720	11 845 761	11 179 032	

# NOTE 9: COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 juin 2015, comme suit :

		<b>30-</b> j	juin	31 décembre
		2015	2014	2014
Comptes des acheteurs factorés				
Comptes des acheteurs locaux		123 758 033	116 044 756	118 300 837
Comptes des acheteurs export		2 657 947	4 485 804	3 109 204
Comptes des acheteurs import		4 088 050	6 556 230	5 294 076
Sous total	(A)	130 504 030	127 086 790	126 704 117
A déduire				
Provisions		(5 655 644)	(4 380 040)	(5 153 774)
Montant net		124 848 386	122 706 750	121 550 343
Comptes des adhérents				
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		167 590	295 259	208 941
Fonds de garantie		12 933 339	12 295 894	12 406 689
Compte import		4 088 050	6 556 230	5 294 076
Disponible		16 105 136	19 934 421	23 240 130
Sous total	(B)	33 294 115	39 081 804	41 149 836
Encours de Financement des adhérents	(A) - (B)	97 209 915	88 004 986	85 554 281

# NOTE 10: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
Titres mis en équivalence	7 512 546	7 457 545	8 044 592	
Titres immobilisés	36 329 867	33 036 211	34 838 449	
Total brut	43 842 413	40 493 756 *	42 883 041	
A déduire Versements restant à effectuer sur titres	(4 955 000)	(6 743 600)	(5 444 800)	
Montant libéré	38 887 413	33 750 156	37 438 241	
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(1 513 696)	(1 268 216)	
Total net	37 619 197	32 236 460 *	36 170 025	

<sup>(\*)</sup> Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

# NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

	Coût	Ecart	Quote-part	Quote-part	Valeur des titres	
<u>Emetteur</u>	d'acquisition	d'acquisition	dans les réserves	dans les résultats	mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(27 087)	(144 600)	171 226	520 623	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(374 097)	9 420	(144 687)	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 893 517	-	2 298 461	515 005	5 706 983	28,57%
* Tuninvest International Sicar	128 571	-	177 930	(699)	305 802	25,71%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	957 710	29 758	1 123 828	27,27%
		_				
	3 899 522	(27 087)	2 915 404	724 710	7 512 549	

<sup>(</sup>a) Compte tenu des effets des participations indirectes

<sup>(</sup>b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10,000	5 000			1997	
-SPCS	149 990	9,751	1 462 575			2009	
-STIF	1-10-000	10,000	102 070			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 752	18,160	812 704		00 000	2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10,000	654 010			2009/2010	
- M.B.G	5 000	100,000	500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	81 800			2010-2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	4 000 000			2011	(*)
- Serts	40 000	10,000	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	3 500 000			2012	
- Ennakl	389 000	12,850	4 998 650		1 074 807	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	
- Tayssir	8 333	100,000	833 300			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	3 000 000	1 205 000		2013	
-Société Almes	150 000	10,000	1 500 000			2014	
-Société Tazoghrane	200 000	10,000	2 000 000			2015	(*)
			36 329 864	4 955 000	1 268 216		
			30 323 004	4 900 000	1 200 210		

<sup>(\*)</sup> Ayant fait l'objet de contrats de portage

# TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2015

(Exprimés en dinars)

## **NOTE 11: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement
Logiciels Logiciels (en cours) Ecart d'acquisition	33%
TOTAUX	

Valeur brute									
Début de	Acquisition	Effet de variation	Cessions	Fin de					
période		de taux de change		période					
12 219 307	294 134	(361 233)	-	12 152 208					
1 640 375	9 209	-	-	1 649 584					
242 318	-	-	77	242 241					
14 102 000	303 343	(361 233)	77	14 044 033					

Amortissements							
Début de	Dotation de	Effet de variation	Cessions	Mise en	Fin de		
période	la période	de taux de change	ou transferts	rebut	période		
9 518 383	981 949	(248 164)	_		10 252 168		
-	-	(240 104)	-		-		
76 205	2 649				78 854		
9 594 588	984 598	(248 164)	-	-	10 331 022		

Valeur
comptable
nette
1 900 040
1 649 584
163 388
3 713 011

## **NOTE 12: IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Taux Valeur			Valeur brute	Amortissements				Valeur					
Désignation	d'amortissement	Début de	Acquisition	Effet de variation	Cessions	Fin de		Début de	Dotation de	Effet de variation	Cessions	Mise en	Fin de	comptable
		période		de taux de change		période		période	la période	de taux de change	ou transferts	rebut	période	nette
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058		-	-		-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	8 432 389		(137 511)	-	8 294 878		2 050 353	180 056	(10 726)	-	-	2 219 683	6 075 195
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670		30 670	-		-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	28 149 629	2 722 345	(254 261)	1 994 827	28 622 886		7 977 514	1 141 628	(87 946)	123 880	-	8 907 316	19 715 570
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 220 904	36 372	(21 002)	-	2 236 274		1 044 098	45 494	(14 063)	-	-	1 075 529	1 160 745
Matériel informatique	15% et 33%	3 202 862	221 274	(70 961)	-	3 353 175		2 660 333	164 179	(54 293)	-	-	2 770 219	582 956
Installations générales	10% et 15%	5 425 033	97 800	(115 963)	-	5 406 870		2 971 933	161 047	(83 067)	-	-	3 049 913	2 356 957
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immolisations		-	107 482	-	-	107 482		-	-		-		-	107 482
TOTAUX		48 604 545	3 185 273	(599 698)	1 994 827	49 195 293		16 734 901	1 692 404	(250 095)	123 880	-	18 053 330	31 141 963

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

# **NOTE 13: IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2015	2014	2014	
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(855 754)	(1 167 019)	(855 754)	
- Passif d'impôt différé, MLA	(203 555)	(372 570)	(192 587)	
Total des passifs d'impôt différé	(1 059 309)	(1 539 589)	(1 048 341)	
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	364 855	324 530	310 369	
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	438 745	527 013	459 759	
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	294 785	265 118	270 557	
Total des actifs d'impôt différé	1 098 385	1 116 661	1 040 685	
Total des impôts différés	39 076	(422 928)	(7 656)	

# **NOTE 14: AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :	<b>30-</b> ju	iin	31 décembre
	2015	2014	2014
-Stocks	_	887 369	_
- Clients autres sociétés du groupe	451 841	406 811	349 603
- Fournisseurs, avances	2 752 768	1 445 301	1 584 753
- Avances et acomptes au personnel	56 124	102 964	63 429
- Prêts au personnel	1 828 493	1 646 982 *	1 708 702
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	510 126	342 576 *	516 957
- Dépôts et cautionnements versés	107 266	398 085 *	54 086
- Crédit TVA	1 012 229	833 190	978 363
- Crédit d'impôt	7 781 035	6 575 464	6 058 386
- Autres comptes débiteurs	1 555 266	1 803 924	1 823 648
- Produits à recevoir des tiers	692 006	1 157 227	2 578 374
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	177 784	-
- Charges constatées d'avance	1 884 094	2 631 008	1 873 180
- Frais d'émission des emprunts à long terme	1 747 155	2 776 441	1 619 330
<u>Total brut</u>	20 378 403	21 185 126 *	19 208 812
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	(2 281)	(23 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(48 051)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(191 400)	(187 900)	(187 900)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(294 995)	(288 835) *	(281 937)
<u>Total net</u>	19 830 615	20 638 583 *	18 651 693

 $<sup>(\</sup>mbox{*})$  Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

# **NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-	31 décembre	
	2015	2014	2014
Emprunts			
- Banques locales	214 193 978	213 391 178	178 637 167
- Banques étrangères	119 754 935	90 875 809	127 038 906
- Emprunts obligataires	250 556 000	215 034 000	241 550 000
- Crédits à court terme	1 899 971	3 303 094	2 235 007
- Lignes d'avance	15 500 000	8 500 000	8 000 000
- Billets de trésorerie	49 500 000	49 400 000	44 000 000
- Amen Bank (Portages titres MLA)	2 240 378	2 943 693	2 240 378
<u>Total emprunts</u>	653 645 262	583 447 775	603 701 459
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 053 012	1 667 300	2 232 767
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 696 136	1 279 690	2 775 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 873 530	5 316 330	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	98 700	96 075	3 675
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	849 031	1 185 955	774 031
Total dettes rattachées	11 570 409	9 545 350	14 004 458
<u>Total</u>	665 215 671	592 993 124	617 705 917

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

	Solde en début				Fin de période		
DESIGNATION	de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
BANQUES LOCALES	<u>178 637 167</u>	163 625 000	128 068 189	214 193 978	108 341 424	105 852 55	
* AL BARAKA BANK	45 000 000	65 000 000	65 000 000	45 000 000	-	45 000 00	
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	4 000 000	-	-		
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	5 000 000	-	-		
A.B.C TUNISIE 2015/1		6 000 000	-	6 000 000		6 000 00	
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 00	
ATTIJARI BANK 2010	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	0	1 000 0	
* ATTIJARI BANK 2013	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 00	
ATTIJARI BANK 2015		10 000 000	-	10 000 000	8 500 000	1 500 0	
* BIAT 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-		
* BIAT 2013 I	7 000 000	-	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 0	
° BIAT 2013 Ⅱ	1 250 000	-	1 250 000	-	-		
BIAT 2015 I		7 500 000	-	7 500 000	4 166 668	3 333 3	
AMEN BANK 2013 II	10 312 500	-	1 875 000	8 437 500	4 687 500	3 750 0	
AMEN BANK 2013 III	5 792 302	-	2 896 151	2 896 151	0	2 896 1	
BTK 2013	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 0	
ZITOUNA BANK	12 000 000	24 000 000	24 000 000	12 000 000	0	12 000 0	
BNP (MLA)	4 108 611	39 000 000	2 591 944	40 516 667	39 000 000	1 516 6	
CITIBANK (MLA)	-	7 800 000	-	7 800 000	7 800 000		
AL BARAKA BANK(MLA)	47 790 289	-	12 397 058	35 393 231	18 780 266	16 612 9	
AMEN BANK (factoring)		3 000 000		3 000 000	2 496 136	503 8	
AMEN BANK (factoring)	500 000	-	500 000	-	-		
AMEN BANK (factoring)	4 567 669	-	439 885	4 127 784	3 202 107	925 6	
BTE ( factoring)	4 825 241	-	1 144 794	3 680 447	1 269 254	2 411 1	
AMEN BANK 2012-I ( LLD)	89 632	-	89 632	-	-		
AMEN BANK 2012-II ( LLD)	467 458	-	128 669	338 789	206 296	132 4	
AMEN BANK 2013-III ( LLD)	1 231 811	-	248 138	983 673	727 578	256 0	
AMEN BANK 2014-I (LLD)	1 396 959	-	331 211	1 065 748	723 322	342 4	
AMEN BANK 2014-II ( LLD)	1 792 431	-	331 673	1 460 758	1 116 449	344 3	
AMEN BANK 2015-I (LLD)		1 325 000	96 872	1 228 128	1 122 644	105 4	
A.T.B 2012-I (LLD)	147 994	-	88 015	59 979	935	59 0	
A.T.B 2012-II (LLD)	191 153	-	86 689	104 464	15 788		
* A.T.B 2013-I (LLD)	173 117		72 458	100 659	26 481		

# NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

	Solde en début				Fin de période	
DESIGNATION	de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus	Échéances à moins
	de periode				d'un an	d'un an
BANQUES ETRANGERES	<u>127 038 906</u>	13 650 000	<u>20 933 971</u>	<u>119 754 935</u>	<u>89 567 761</u>	<u>30 187 174</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	5 137 377	20 587 043	14 921 648	5 665 395
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	97 267	99 144	-	99 144
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	-	22 577 161	19 351 852	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	-	9 499 998	8 358 649	1 141 349
* BAD 2013	5 944 071	-	-	5 944 071	5 590 263	353 808
* BERD	11 600 500	-	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	17 016 300	-	-	17 016 300	13 234 952	3 781 348
* HSBC	2 115 340	-	2 115 340	-	-	-
* FRANSABANK	8 704 792	-	3 498 877	5 205 915	3 011 034	2 194 881
* ABC	10 286 195	13 650 000	5 758 279	18 177 916	11 495 879	6 682 037
* TRUST BANK	13 219 320	-	4 326 831	8 892 489	1 848 586	7 043 903
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	305 676 073	177 275 000	149 002 160	333 948 913	197 909 185	136 039 728

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

	Solde en début				Fin de période		
DESIGNATION	de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
					dulian	uuran	
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-		
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000	-	4 000 000	-	-		
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000	
* Emprunt subordonné 2010	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000	
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000	
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000	
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000	
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000	-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000	
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000	-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000	
* Emprunt subordonné 2013 I	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000	
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000	-	-	27 516 000	25 032 000	2 484 000	
* Emprunt subordonné 2013 II	20 000 000	-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000	
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000	-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 00	
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000	-		30 000 000	27 620 000	2 380 00	
* Emprunt obligataire 2015 I		30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 76	
* Emprunt obligataire 2014 II		20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 00	
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000	-		15 000 000	12 000 000	3 000 000	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 550 000	50 000 000	40 994 000	250 556 000	194 420 240	56 135 76	

# **NOTE 16: PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES**

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-j	31 décembre	
	2015	2014	2014
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 281 771	1 260 123	1 181 771
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 651 850	1 378 850	1 508 350
- Provisions pour risques divers, MLA	2 145 000	1 752 876	2 324 300
Total général	5 078 621	4 391 849	5 014 421

# **NOTE 17: DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-j	31 décembre		
	2015 2014		2014	
<ul><li>Avances et acomptes reçus des clients</li><li>Dépôts et cautionnements reçus</li></ul>	12 912 873 6 963 793	16 516 069 6 990 506	14 860 895 6 766 457	
Total général	19 876 666	23 506 575	21 627 352	

## **NOTE 18: AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

Le detail des autres passiis codiants est le suivant .	30-	30-juin		
	2015	2014	2014	
- Personnel, remunerations dues	395 468	536 410	775 482	
- Personnel, provisions pour congés payés	1 035 091	1 045 030	970 060	
- Personnel, autres charges à payer	546 097	787 488	809 799	
- Fonds social	370 518	300 671	257 297	
- Etat, retenues sur salaires	246 421	177 662	159 141	
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	719 113	584 438	795 443	
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	108 251	-	37 800	
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 211 186	5 190 241	6 517 444	
- Etat, TVA à payer	3 068 992	3 164 259	3 235 588	
- Etat, autres impôts et taxes à payer	71 651	46 696	149 312	
- Actionnaires, dividendes à payer	8 803 361	7 445 298	31 587	
- Avance sur titres immobilisés	718 397	68 781	429 648	
- Associés, opérations sur le capital	-	-	-	
- C.N.S.S	1 051 224	748 153	880 810	
- Autres comptes créditeurs	3 832 680	5 101 871	3 037 381	
- Diverses charges à payer	1 345 666	1 349 462	1 785 196	
- Produits constatés d'avance	124 696	128 431	209 393	
<u>Total</u>	26 648 812	26 674 891	20 081 379	

#### **NOTE 19: CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin		31-décembre	
		2015	2014	2014	
	(4)				
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000	43 000 000	
- Réserve légale		4 500 000	4 300 000	4 300 000	
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000	39 500 000	
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525	11 161 525	
- Réserves afféctée à l'augmentation du capital	(A)	-	2 000 000	2 000 000	
- Autres réserves		5 729 125	4 889 125	4 889 125	
- Ecarts de conversion		1 749 635	4 414 621	3 964 079	
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 915 404	2 758 202	2 676 404	
- Dividendes reçus des filiales		5 419 822	6 003 759	6 003 759	
- Résultats reportés		26 941 208	23 842 759	23 833 987	
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		144 916 719	141 869 991	141 328 879	
- Résultat net des sociétés intégrées		9 509 725	11 989 749	24 628 477	
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	724 709	687 092	1 478 122	
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(4 873 698)	(5 837 933)	(11 546 532)	
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		5 360 736	6 838 908	14 560 067	
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	150 277 455	148 708 899	155 888 946	
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000	9 000 000	
Résultat par action	(1) / (2)	0,596	0,760	1,618	

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves. Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

- (B) Voir note 10
- (C) Voir tableau de mouvements ci-joint
- (D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. (Le résultat par action, au 30/06/2014 et au 31/12/2014, a été recalculé pour tenir compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée courant 2015)

# TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 30-juin-2015

(exprimé en dinars)

	Capital	Réserve	Réserve spéciale	Prime	réserves affectée	Autres	Ecart de	Quote-part dans les	Dividendes	Résultats	Résultat	
	social	légale	de	d'émission	à l'augmentation du capital	réserves	conversion	réserves des sociétés	reçus	reportés	consolidé de	Total
			reinvestissement					mises en équivalence	des filiales		l'exercice	
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000		4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	6 500 000			17 000 000	3 500 000					(5 000 000)		22 000 000
Ecarts de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 670
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		(90 570)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	2 203 125						(3 037 008)	6 998 442	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Libértion du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			(533 600)							533 600		
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Ecarts de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
	10 000 000											
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(16 865)		(1 948)		(18 813)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015		200 000	2 000 000					( ,	(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	-
Affectations des résultats des filiales						840 000		255 865	1 187 729	6 312 490	(8 735 054)	(138 970)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)	,	-
Libértion du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 02/06/2015			_							-		_
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							-
Ecarts de conversion					(,		(2 214 444)					(2 214 444)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014							,			(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat consolidé au 30 juin 2015										,	5 360 736	5 360 736
												2 222 700
Solde au 30 Juin 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	1 749 635	2 915 404	5 419 819	26 941 211	5 360 736	150 277 455
			•	2	-							

# **NOTE 20: INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2015	2014	2014
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring				
- Dans le capital		4 164 100	4 157 175	4 163 132
- Dans les réserves		4 261 698	3 793 873	3 799 309
- Dans le résultat	(A)	349 517	451 035	723 676
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA				
- Dans le capital		43 879 465	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion		4 691 828	10 831 888	9 797 595
- Dans les réserves		14 186 152	13 030 074	13 030 074
- Dans le résultat	(A)	4 520 030	5 462 351	10 813 801
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD				
- Dans le capital		16 800	1 400	1 400
- Dans les réserves		8 933	15 278	15 278
- Dans le résultat	(A)	4 151	3 775	9 055
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS				
- Dans le capital		-	3 500 100	-
- Dans les réserves		=	(87 094)	-
- Dans le résultat		-	(79 228)	-
Total des intérêts minoritaires		76 082 674	84 960 092	86 232 785
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	4 873 698	5 837 933	11 546 532

# NOTE 21 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		30-juin		31 décembre	
	-	2015	2014	2014	
- intérêts conventionnels		43 333 592	40 899 442	85 076 060	
- Intérêts intercalaires		256 229	428 141	669 909	
Revenus bruts de leasing	(A)	43 589 821	41 327 583	85 745 969	
- Intérêts de retard	(B)	912 976	1 020 661	2 239 082	
Total des autres produits	-	912 976	1 020 661	2 239 082	
- Produits réservés de la période					
. Intérêts inclus dans les loyers		(492 646)	(543 405)	(752 647)	
. Intérêts de retard		(406 191)	(491 630)	(1 141 923)	
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période					
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		383 467	387 902	592 416	
. Intérêts de retard antérieurs		151 550	275 506	745 082	
Variation des produits réservés	(C)	(363 820)	(371 627)	(557 072)	
Total des revenus du leasing (A)+(B)+(C)	-	44 138 977	41 976 617	87 427 979	

# **NOTE 22: REVENUS DE FACTORING**

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 30 juin 2015, se présente ainsi :

	30-յւ	30-juin		
	2015	2014	2014	
- Commissions de factoring	2 293 184	2 223 765	4 480 901	
- Intérêts de financement	4 275 880	3 819 649	7 950 669	
<u>Total</u>	6 569 064	6 043 414	12 431 570	

# **NOTE 23: CHARGES FINANCIERES NETTES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin		31-décembre	
	2015	2014	2014	
- Intérêts des emprunts obligataires	9 163 023	7 100 710	14 314 841	
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 031 667	5 087 298	10 500 591	
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	5 605 093	4 155 825	9 854 913	
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	256 181	208 963	436 452	
Total des charges financières des emprunts	20 055 964	16 552 796	35 106 797	
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	241 278	750 390	973 845	
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 473 903	1 517 172	3 102 509	
- Autres	558 975	712 063	1 392 448	
Total des autres charges financières	2 274 156	2 979 625	5 468 802	
Total général	22 330 120	19 532 421	40 575 599	

# NOTE 24: DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

·	30-juin		31-décembre	
	2015	2014	2014	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	6 306 150	4 898 066	9 296 855	
- Dotations aux provisions collectives	130 000	-	1 116 617	
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	-	-	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(4 723 495)	(5 448 279)	(8 491 030)	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	679 160	471 315	1 014 537	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(303 790)	(259 343)	(359 305)	
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	8 839	29	13 950	
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(8 839)	(29)	(13 950)	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 215 635	736 550	1 429 192	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(774 816)	(782 108)	(950 668)	
- Encaissement sur créances radiées	-	-	(117 034)	
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	2 528 844	(383 798)	2 939 165	

## NOTE 25: DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30-juin		31-décembre	
	2015	2014	2014	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	245 480	8 157	
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(6 898)	(13 795)	
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	243 500	191 600	879 100	
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 779)	-	(33 627)	
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	-	(636 352)	
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	209 721	430 182	203 483	

## NOTE 26: ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.